

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

PARIS – Samedi 05 juin 2010

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Le Vice-président, président de séance Victor Lengrand accueille, au nom du président Orsini, l'amiral François De Lastic de saint Jal, Délégué aux Réserves de la Marine, représentant l'Amiral Chef d'Etat-major de la Marine Pierre-François Forissier, Monsieur le Colonel Esparbes représentant Monsieur Hubert Falco secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants et Monsieur le Capitaine de vaisseau Emmanuel Gouraud, adjoint du délégué aux réserves, madame Avice maire adjoint chargé des associations patriotiques, représentant madame Rachida Dati maire du 7^{ème} arrondissement de Paris.

Amiral, sachant que votre agenda est très chargé, je vous remercie pour votre présence à notre commission nationale des réserves. Le président Roger Orsini le souligne dans un mot que je lirais tout à l'heure, donc je ne serais donc pas très prolix. L'assemblée générale de ce matin a souligné l'attachement de l'ACOMAR à l'institution. Elle l'a souligné, mais en même temps elle a démontré par ses activités, que nous sommes dans la ligne de conduite que nous nous sommes fixée depuis la dernière fois que nous nous sommes rencontrés à Nancy. Notre préoccupation, c'est bien entendu d'être crédibles au regard de l'institution, en particulier dans l'ensemble de nos activités générales.

Notre orientation l'an passé se déclinait dans plusieurs directions. La première était de maintenir et de développer les effectifs, mais aussi de les rajeunir. Si l'on regarde l'assistance d'aujourd'hui, on peut constater qu'une partie de l'objectif est atteint. La seconde : nous avons comme soucis d'être plus présent sur le terrain, notamment par l'intermédiaire des Préparations Militaires Marine. Là aussi nous pouvons dire que l'objectif a été atteint. En effet un très grand nombre d'officiers-marinières participent activement à ce développement. La troisième : nous sommes très attachés à ce que notre présence soit visible sur le terrain. Quand nous participons à des manifestations dans nos régions, nous souhaitons que la présence de la marine soit relayée par des éléments identifiables de tous, vecteurs de questions qui puissent initier des vocations. On se rend d'ailleurs compte d'ailleurs, que nos PMM par leur rayonnement, contribuent d'une manière non négligeable, au recrutement des effectifs généraux.

Amiral, sachant que de nombreuses questions vous seront posées, je me propose de vous laisser la parole.

Monsieur le Président par intérim. Mesdames les élues, Mon Colonel, mes chers camarades, Messieurs les co-présidents par intérim, j'ai un grand plaisir d'être une nouvelle fois parmi vous. Il est plus facile de venir à Paris qu'à Nancy, mais pour moi le plaisir est le même.

Vous avez souligné l'attachement de l'ACOMAR à l'institution défense et à la marine en particulier. Je voudrais insister sur la réciprocité, c'est-à-dire l'attachement de la Marine à l'ACOMAR. La marine s'est beaucoup appuyée sur un certain nombre d'associations de réservistes et d'anciens marins et notamment sur l'association d'officiers-marinières et de marins de réserve qui pour nous est une des associations fondatrices sur lesquelles doit reposer une fédération ou une association des associations de la marine. J'aurais l'occasion de vous en parler plus longuement quand nous aborderons les projets en cours.

Je vous propose de traiter quelques sujets d'actualité. Tout d'abord je voudrais rebondir sur la visibilité évoquée tout à l'heure. Tous ceux d'entre vous qui participent à l'encadrement des PMM jouent un rôle essentiel comme vecteur de l'esprit de défense et comme formateur d'une jeunesse qui se

cherchent des références. Vous êtes d'excellents recruteurs puisque statistiquement un tiers des stagiaires s'engage dans la marine et un deuxième tiers s'engage dans la réserve.

Depuis 2008 un vaste train de réformes des réserves est engagé. Certaines de ces réformes sont internes aux réserves de la marine, c'est le cas des plus anciennes comme la suppression des CIRAM ou la création des APER, etc. D'autres sont liées au livre blanc. Je vous les ai présentées l'an dernier à Nancy. L'année écoulée a vu moins de nouveauté ; l'accent a été placé sur la mise en œuvre des décisions prises.

Tout d'abord nous avons vu une évolution à deux niveaux sur la gouvernance des réserves. Un niveau que l'on pourrait qualifier de politique puisqu'il a vu la mise en place, sous l'égide du secrétaire à la défense et aux anciens combattants, d'un "**Comité directeur des réserves**". Ce comité directeur placé sous la présidence du ministre en charge des réserves rassemble :

- ☞ Le chef d'état-major des armées.
- ☞ Le délégué général pour l'armement.
- ☞ Le secrétaire général pour l'armement.
- ☞ Le directeur général de la gendarmerie nationale.
- ☞ Le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire.

Le comité directeur n'existait pas. On voit par la création d'un organisme supérieur des réserves, la signification politique. Piloté par le ministre et ses trois grands subordonnés, il a en charge la politique des réserves, leurs emplois, leurs financements et leurs formats, pour l'essentiel. Cette création montre bien l'importance et l'intérêt des plus hauts chefs de la défense pour les réserves.

Corolairement, a été créé le "**Groupe de pilotage**", subordonné au comité directeur des réserves. Il réunit les acteurs du conseil des délégués aux réserves auquel il s'est substitué. Il prépare le travail du comité directeur en étant force de proposition. Il exécute ses décisions.

La deuxième évolution relative à la gouvernance concerne exclusivement la marine. Le commandant du centre d'enseignement supérieur de la marine ne sera plus délégué aux réserves. La fonction sera assurée par l'adjoint du sous chef d'état-major ressources humaines. Pourquoi dissocier les deux fonctions ? La politique de gestion des réserves de la marine est de plus en plus calquée sur celle de l'active. Il est donc apparu logique que le gestionnaire de l'active soit aussi celui des réserves. Néanmoins le commandant du CESM restera délégué au rayonnement et à ce titre sera en charge de l'animation et du lien avec les associations. Concrètement, pour l'ACOMAR il n'y aura pas de grands changements, vous vous adresserez toujours au commandant du CESM, sauf pour cette commission des réserves, pour laquelle votre interlocuteur l'an prochain sera le directeur adjoint ressources humaines.

L'année dernière je vous ai présenté les travaux du groupe en charge de la réserve opérationnelle, pour répondre aux objectifs du livre blanc. Celle-ci devant poursuivre sa montée en puissance, à un rythme cependant moins rapide que celui espéré. L'objectif fixé aux armées pour 2015 étant de 40 000 réservistes effectuant 25 jours d'activité. En ce qui concerne la marine, fin 2008 nous avons 6 400 réservistes sous ESR sur 21 jours/homme d'activité en moyenne. En 2009 la masse budgétaire n'ayant pas évolué compte tenu de la situation générale un peu particulière et les contraintes normales de financement liées aux évolutions de grades, d'indices ou d'ancienneté, nous n'avons obtenu que 6 250 réservistes sous ESR en activité moyenne de 21 jours. Malgré tout, les premiers éléments pour l'année 2010 sont assez positifs. Si l'on extrapole les courbes aujourd'hui à notre disposition, nous pensons arriver pour la fin d'année à 6 700 ESR servant 21 jours. L'objectif final étant fixé à 7 000 réservistes servant 25 jours sous ESR.

Autres éléments positifs, nous n'avons pas de difficultés de recrutement. Nous recrutons assez facilement des réservistes grâce notamment aux PMM. La marine est globalement attractive. Cependant si l'on y regarde d'un peu plus près, certains métiers sont plus difficiles à couvrir, comme les métiers qui tourment autour de la fonction protection. Ceci nous a conduits à ouvrir des formations spécialisées. Deux PMM, qui s'ajoutent aux soixante quatre déjà existantes, dédiées à la protection sûreté ont été ouverte cette année (2009-2010) à Brest et Toulon.

En conclusion, l'état général de la réserve est plutôt positif. Malgré les aléas budgétaires conjoncturels les besoins sont présents. Particulièrement pour la marine dont les effectifs d'active somme toute

réduit. Elle a besoin de compter sur une ressource réserviste suffisante pour assurer sans difficultés l'ensemble de ses missions.

L'amiral donne la parole au capitane de vaisseau Emmanuel Gouraud pour faire le point sur les avancées de la réserve opérationnelle. Il nous informe que les procédures de gestion ont évolué depuis l'année dernière avec la création des APER et l'automatisation du circuit des ESR. Le délai nécessaire entre l'émission du contrat et sa signature par le réserviste, passe de trois à quatre semaines à deux à trois jours.

L'autre étape qui est entrain d'être franchie actuellement est le changement du système de gestion des ressources humaines de la marine, aussi bien dans sa composante « active » que dans sa composante « réserve ». Le programme élaboré depuis près de trois ans a vu sa bascule sur le nouveau système devenir effective le 1^{er} juin dernier. D'ici trois à quatre mois il sera connecté au système de paiement de la solde. Le paiement de celle-ci va être beaucoup plus automatisé dès l'enregistrement des données de l'unité d'emploi. J'attends une grande amélioration sur ce sujet que je connais être une difficulté récurrente.

L'amiral reprend la parole. Venons maintenant sur les avancées de la réserve citoyenne qui à l'origine avait été créée pour servir d'accueil aux anciens militaires qui n'étaient pas sous ESR. Cette manière de faire a été abandonnée, avec une remise à plat en 2006. Depuis, la réserve citoyenne ne concerne que quelques citoyens agréés, pour répondre à l'objectif de renforcer le lien armée-nation. Actuellement la réserve citoyenne de la marine se compose d'environ 350 personnes, dont la moitié vient directement du civil. En grande majorité ils sont rattachés aux COMAR et agissent dans trois grands domaines ; le lien armée-nation, le devoir de mémoire, les actions auprès des jeunes.

Les autres ont, soit une compétence technique ou professionnelle et agissent vers les entrepreneurs ou les industriels en étant attachés auprès des bureaux experts de l'état-major, soit ils ont vocation à expliquer aux décideurs les messages de la défense, des armées et de la marine en particulier, Ils relèvent directement du CESM.

Cette réserve a été l'objet au cours de l'année de discussions assez serrées, autour du port de l'uniforme et de l'attribution de grades. La marine est la seule armée à avoir confié un uniforme à ses réservistes citoyens. Nous sommes assez critiqués sur ce sujet. Plus que le port de l'uniforme, c'est l'attribution de grade qui fait débat. Il ressort de ces discussions qui ont eu lieu tout au long de l'année, que la marine a proposé de garder l'uniforme (comme c'est le cas pour les peintres de la marine, les aumôniers ou les écrivains de la marine) pour marquer la reconnaissance des "gens de mer", mais sans grade. La proposition a été déposée au cabinet de secrétaire d'état à la défense. A ce jour nous sommes en attente de réponse.

Le Colonel Esparbes, qui représente monsieur Hubert Falco, précise la position du ministre qui s'est exprimé publiquement de la façon suivante : « pas d'uniforme, pas de grade, mais des appellations et une façon de reconnaître le réserviste citoyen au premier coup d'œil ». Le secrétaire d'état s'appuie sur deux critères pour expliciter sa position.

① L'uniforme. L'uniforme identifie le militaire ; c'est sa livrée. Vis-à-vis des citoyens c'est une marque claire qui le positionne dans l'exercice de l'autorité publique. Un réserviste citoyen est dans la réserve militaire, mais il n'est pas sous statut militaire. Il n'a pas de contrat et il n'a pas de contrainte statutaire, comme par exemple le droit de réserve auquel il n'est pas lié.

② Le grade. Il n'est pas question de donner des grades, pour plusieurs raisons. D'abord, la chasse aux grades est devenue le sport favori de la réserve citoyenne. Tout le monde veut être officier supérieur. Ensuite des efforts importants sont consentis pour faire baisser le volume des administrations, il ne serait bien évidemment pas sérieux de se lancer dans la gestion des grades de la réserve citoyenne. Enfin, en vertu d'une très ancienne loi, le militaire est propriétaire de son grade. Rappelons que le réserviste citoyen n'est pas un militaire. Le port du grade n'a pas de raison d'être. Malgré ses points qui peuvent "rendre chagrin", le colonel insiste sur la conscience au plus haut niveau de l'importance pour les armées de la réserve citoyenne.

Il rappelle, suite à une question du secrétaire national, qu'il ne faut pas faire de confusion entre le militaire honoraire de son grade et le réserviste citoyen. Pour couper court à une idée souvent véhiculée, l'honoraire n'est pas un réserviste citoyen. C'est un militaire qui a fait acte de candidature pour être versé dans l'honorariat. A ce titre il garde un certain nombre de ses prérogatives liées à son

état de militaire comme le port de l'uniforme (dans le respect des textes y afférant), la propriété de son grade, la carte d'identité militaire d'honoraire, etc. Il est un relai, soit à titre individuel, soit à titre associatif, ou comme collaborateur bénévole du service public, auprès de la société civile.

L'amiral reprend la parole pour faire un point sur le rapprochement des associations de la marine, évoqué précédemment. Le but de cette "navy ligue" à la française (dont le nom et la forme reste encore à définir) est dans un premier temps d'amener les dirigeants des dix sept plus importantes associations qui se sont déclarées parties prenantes du projet, à mieux se connaître. De créer des liens et de partager des projets d'ampleur nationale qu'elles ne pourraient réaliser seules. Chacune des associations gardera sa spécificité et son autonomie de fonctionnement.

La commission se poursuit par le jeu des questions réponses qu'il serait trop long de transcrire ici, d'autant qu'elles sont assez souvent personnalisées. Avant de clore, le Colonel Esparbes présente et commente un diaporama sur l'état des réserves.

Une remise de cadeaux souvenirs est faite aux trois autorités qui ont tenu à honorer notre commission nationale des réserves, par la présidence collégiale agissant au nom du président national Roger Orsini. Puis le président de séance Victor Lengrand déclare la commission Nationale des réserves de l'ACOMAR 2010 close.

Victor LENGRAND
Vice-président national
Président de séance

Gérard DESRUES
Secrétaire National
Vice-président national
Co-président de séance

Philippe CHOVET
Vice-président national
Co-président de séance

Original signé et classé

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration